

*Loi organique de 1983*

A propos du Commissaire à l'information, j'ai précisé combien il était important que le public connaisse ses droits. Comme de nombreux observateurs et l'Association canadienne des libertés civiles, je crains qu'en fait, cette mesure ne constitue une menace pour la vie privée des Canadiens, compte tenu surtout de la nouvelle loi omnibus déposée par le solliciteur général (M. Kaplan) en vue de créer un service de sécurité civile, probablement en 1984. Il est indispensable qu'une personne intègre, expérimentée et indépendante comme John Grace fasse tout en son pouvoir pour influencer le gouvernement et travaille en collaboration étroite avec le comité de révision pour veiller à ce que cette mesure, qui laisse beaucoup à désirer, soit nettement améliorée. J'espère que John Grace n'hésitera pas à élever la voix devant les faiblesses de cette mesure, qui ne tarderont pas à apparaître.

J'espère également qu'il disposera d'un budget suffisant pour pouvoir renseigner les Canadiens sur son rôle et leur faire connaître les droits, ainsi que les garanties, que leur accorde cette nouvelle loi.

Encore une fois, monsieur le Président, j'ai le plaisir de me joindre à mes collègues pour appuyer cette résolution et souhaiter à John Grace beaucoup de succès dans son importante mission ainsi que dans l'interprétation et l'application de la nouvelle loi sur la protection de la vie privée.

**Le président suppléant (M. Blaker):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

(La motion de M. MacGuigan est adoptée.)

\* \* \*

[Français]

## LA LOI ORGANIQUE DE 1983

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre)** propose: Que le projet de loi C-152, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur le Président, je suis heureux de constater que nous sommes revenus aux vendredis d'antan, et j'apprécie la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre et, en particulier, je me réjouis du rôle important que joue dans cette évolution rapide des travaux de la Chambre, il est bienvenu, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) avec qui il a toujours fait bon travailler et avec qui il fait bon de continuer à travailler. J'espère que ces compliments n'empêcheront pas le projet de loi d'être adopté avant 17 heures, même si nous n'avons pas d'entente ferme à ce sujet.

Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui propose essentiellement trois choses: une nouvelle structure gouvernementale dans les secteurs du développement économique régional, de l'expansion industrielle régionale et des affaires extérieures, y compris le commerce international, et il comporte également certaines dispositions relatives aux secrétaires parlementaires et enfin, il traite des dispositions transitoires résultant des changements proposés.

Le Canada tire sa richesse économique et culturelle nationale de la diversité, en même temps que de la complémentarité de ses régions. Cette diversité dans la complémentarité est tributaire à la fois de notre histoire, de la géographie du pays, de nos institutions politiques, de nos racines culturelles ainsi que de notre volonté de vivre ensemble dans le respect de nos différences. C'est grâce à cette immense richesse humaine et matérielle que nous nous sommes développés aussi rapidement, et que nous sommes en mesure d'aborder avec confiance la relance économique.

Le développement économique national dans le respect des particularités régionales de notre pays a toujours été au cœur des préoccupations du gouvernement actuel. Au début des années soixante-dix, nous avons doté l'appareil gouvernemental de l'époque d'un ministère voué expressément à l'expansion économique régionale. De plus, les ministres qui ont été titulaires de ce portefeuille ont tous travaillé d'arrache-pied afin d'offrir aux Canadiens des régions moins développées l'occasion de mettre en valeur le potentiel de leur coin de pays et de contribuer ainsi à la prospérité de l'ensemble du Canada.

● (1530)

Après plus de 10 ans, monsieur le Président, le développement économique régional a pris une telle importance que les activités d'un seul ministère ne pouvaient plus répondre aux normes et aux objectifs que s'est fixé le gouvernement. Nous avons donc réexaminé avec soin l'ensemble des structures vouées au développement économique et au commerce international et tiré trois conclusions principales.

Premièrement, le développement économique régional ne pouvait plus être considéré comme une activité spécialisée, confiée à la compétence limitée d'un seul ministère, mais il devait désormais imprégner toutes les activités économiques du gouvernement. Chaque ministère sectoriel devait, en quelque sorte, être transformé en ministère de l'Expansion économique régionale pour son propre secteur. Grâce au MEER et aux efforts déployés par le gouvernement, le développement économique régional avait désormais atteint un niveau de maturité tel qu'il devait déborder le cadre d'un seul ministère et s'intégrer aux activités de tous les ministères à vocation économique.

Deuxièmement, cette redistribution des responsabilités régionales exigeait toutefois une coordination de l'ensemble des efforts du gouvernement dans ce domaine. Il était donc nécessaire d'accorder une juste place aux considérations économiques régionales dans le processus central de prise de décisions du gouvernement.

Troisièmement, le lien étroit entre la croissance économique au pays et nos activités commerciales internationales, la complexité de l'environnement international moderne et la nécessité d'assurer une utilisation maximale des ressources gouvernementales affectées aux relations internationales exigeaient un renforcement des structures gouvernementales de ce secteur. Il devenait donc nécessaire de regrouper nos ressources vouées au commerce international et d'intégrer leurs activités dans le cadre général de nos politiques internationales, tout en modernisant l'ensemble des institutions responsables de nos relations internationales.